

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France.....	UN AN	8 fr.
Etranger (union postale.....)		9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne.....	»	50
Réclames.....	1	»
Faits divers.....	2	»

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Groupe X : Résultats du 2^e concours des animaux reproducteurs. — Groupe X : Horticulture, exposition de fleurs et de fruits. — Rectification. — Partie non officielle : Fêtes Horticoles. — Les Congrès : Congrès de la Propriété bâtie; Congrès Viticole et Agricole; Congrès des Syndicats agricoles; Congrès des Sociétés coopératives de consommation; Congrès des Coiffeurs. — Distinctions honorifiques. — Les Générateurs à vapeur : Conférence faite par M. Coignet (suite et fin). — La Musique à l'Exposition. — Nos Visiteurs. — Au Palais des Arts religieux : Rectification. — Trains de plaisir. Village et Théâtre annamites; Fête de bienfaisance. — Choses de province — A l'Exposition.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE



Le Comité d'organisation de la section lyonnaise des soies et soieries vient de publier en un élégant volume, d'une haute érudition, le résultat de ses travaux, de ses recherches et de ses efforts. C'est le premier ouvrage que produit, avant même les rapports des Congrès, l'Exposition de Lyon. Un tel honneur était bien dû à la soierie, et ce nous est raison de plus, de signaler cet ouvrage à sa naissance avec les égards qu'il mérite et, devant sa carrière, de la lui prédire à l'avance et à coup sûr, pleine de gloire et de succès.

L'ouvrage est intitulé *De la Soie en France* par M. Natalis Rondot. Une courte préface explique le but que le Comité a poursuivi par une publication de cette nature, qui fait le plus grand honneur à l'auteur et à l'imprimeur, M. Mougin-Rusand.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Dans une étude rapide et fugitive, pour être sûr de ne pas trahir la pensée que l'on veut commenter, le mieux est d'emprunter pour la traduire, dans ses lignes principales, la pensée même de l'écrivain : on nous pardonnera donc les emprunts nombreux que dans cet exposé nous ferons à l'ouvrage, en nous contentant de les relier entre eux par de brèves transitions.

Il ne nous est cependant pas permis d'oublier que par une excessive modestie, le Comité a laissé dans l'ombre son propre mérite, a omis d'indiquer comment il a conçu cette merveilleuse idée de la monographie de la soie en action ; ces salons lumineux qui font l'admiration des visiteurs et qui classent l'Exposition hors pair, par la magnificence et la richesse incomparables de cette section. Il n'a pas dit davantage par quels efforts persévérants, il a réussi à grouper autour de lui les fabricants lyonnais, à les intéresser à son projet, à se procurer le matériel et l'outillage nécessaires à la perfection de sa démonstration. Et cela

groupé n'a rien été encore. Il a fallu rechercher, provoquer, atteindre, obtenir de la municipalité, de la Chambre de commerce, dans l'incertitude des décisions de l'état, un crédit suffisant pour mener l'œuvre à bonne fin. Il a fallu une foi ardente, jamais rebutée des obstacles pour aboutir à un tel résultat. Je me doute qu'elle fut surtout chez M. Piotet, l'infatigable président du groupe V qui, comme membre du Conseil supérieur et du bureau permanent, prit une si large part dans les travaux et dans la direction de l'Exposition. Il fut admirablement secondé par un collaborateur de tout premier ordre, qui ne se dérobe jamais, lorsqu'une tâche lourde, une besogne importante lui incombent, mais qui disparaît dès que sonne l'heure de la récompense. En parlant de quelqu'un qui semble s'efforcer d'être à la peine sans vouloir être aux honneurs, il me semble que j'ai donné le signalement complet de M. Pey. Tout le monde a reconnu l'aimable secrétaire de la section des soies, qui en sa qualité de secrétaire de l'Union des Chambres syndicales, a rendu à la fabrique et au commerce lyonnais autant de services qu'à d'autres titres, il a pu en rendre à l'Exposition. M. Piotet et les membres du Comité ne pouvaient trouver d'auxiliaire, plus dévoué, plus intelligent, plus actif et plus modeste que M. Pey ; ils seront les premiers à se féliciter du juste hommage qui lui est rendu et qui est nécessaire, puisqu'en ce monde l'équité est la grande vertu souvent méconnue et que si l'on veut susciter autour de soi les dévouements qui font les grandes choses, il faut les reconnaître quand ils se produisent.

Dans sa préface, le Comité explique, qu'après avoir matériellement écrit l'histoire de l'industrie de la soie, dans cette monographie en action qui nous fait assister à toutes les transformations du fil de soie, depuis le cocon jusqu'à la fabrication du riche velours ciselé, il lui restait une dernière tâche à remplir : c'était celle qui consistait à résumer en quelques pages l'histoire, la situation présente, et l'avenir des industries de la soie.

M. Natalis Rondot, dont les travaux ont une si légitime autorité, a bien voulu consentir à lui prêter un précieux concours. Grâce à lui, l'histoire de l'industrie de la soie dans notre pays et en particulier à Lyon a été synthétisée dans la brochure qui nous occupe, et le lecteur,

après avoir vu, sous la Coupole, la monographie, de la soie, pourra connaître d'une manière exacte les débuts et les développements de cette industrie essentiellement lyonnaise. La sériciculture, la filature, le moulinage, la genèse de l'important commerce auquel donne lieu cette supérieure matière et enfin la fabrication des tissus si variés, des rubans, des tulles, des dentelles, des passementeries, etc., passeront successivement sous ses yeux.

M. Rondot, à la préface où est si clairement exposé le plan général de l'œuvre, n'a pas oublié les annexes de cette grande industrie : teinture, apprêt, enseignement, etc. Il consacre enfin des chapitres fort intéressants au rapport qui existe entre la production et la consommation au point de vue économique.

Indépendamment de l'intérêt qui s'attache à un tel travail, le lecteur pourra constater que dans les situations les plus diverses, l'industrie lyonnaise a su comprendre les avantages considérables qui résultent pour elle d'un régime libéral. C'est à lui seul qu'elle est redevable de la réalisation des deux conditions indispensables à sa prospérité : libre entrée de ses matières premières, libre accès des marchés étrangers. M. Natalis Rondot a admirablement traduit ce besoin général et par le coup d'œil qu'il nous fait jeter sur le passé, il nous permet d'en tirer pour l'avenir un fécond enseignement.

Les incertitudes du lendemain, selon l'expression même de M. Rondot, font oublier la grandeur et la prospérité de la ville. Il ne semble pas cependant qu'il faille se décourager, encore moins se désespérer. Le travail de M. Rondot est conçu de façon à montrer quelle robustesse de constitution a permis à notre fabrique de surmonter les difficultés passées et les plus terribles épreuves. On juge le danger à Lyon, sans s'en effrayer, avec l'espoir de trouver au moment décisif des défenseurs unanimes et la pensée que la mode, cette chose inépuisable, cette maîtrise du goût combat pour nous.

C'est dans cette pensée que doivent lutter les générations de fabricants qui feront autant et plus que leurs aînées. Les fabricants actuels organisent avec beaucoup de méthode et de décision leur nouvelle défense, conforme aux modifications du milieu économique. Mais ils attendent du pays, qui à certainement un pro-

fond sentiment de l'importance de ce grand intérêt national, d'avoir leur matière première franche de droits et le libre accès, par la voie naturelle des échanges, des larges marchés étrangers.

C'est sur ce mot que se termine l'œuvre remarquable de M. Rondot. Il a fait un livre de science et de foi; il a su trouver dans les vicissitudes mêmes du passé, les raisons d'une pleine confiance dans l'avenir. Son livre est le livre lyonnais par excellence; les larges enseignements, les fortes vérités qu'il contient, viennent apporter des éléments nouveaux pour la victoire qu'il souhaite et qu'il aura contribué à faire remporter à la fabrique lyonnaise.

Il nous sera permis maintenant une toute légère critique: ce livre parfait, par ce qu'il contient, pêche par les omissions. Nous l'avons vu tout à l'heure, nous le voyons encore. L'Exposition est en grande partie l'œuvre de la municipalité et dans l'organisation même de la monographie de la soie, son appui moral et financier a été la condition même et la base de l'entreprise et du succès. En remerciant ses divers collaborateurs, le Comité se fut honoré de ne pas omettre le conseil municipal et l'homme éminent, qui dans l'ensemble et dans les détails, fit tant de choses pour l'Exposition, dont la pensée maîtresse a su atténuer les imperfections, rechercher et mettre en lumière tout ce qui pouvait contribuer à l'éclat et au succès de l'œuvre: j'ai nommé le vénérable maire de Lyon, M. le docteur Gailleton.

L'omission, involontaire assurément, n'en est pas moins regrettable. On nous saura gré de l'avoir, dans une certaine mesure, réparée, en rendant à l'intervention municipale la part de justice et de gratitude à laquelle elle a droit.

PARTIE OFFICIELLE

GROUPE X

Concours d'Animaux Reproducteurs

DES ESPÈCES

Bovine, Ovine, Porcine et Animaux de basse-cour

DEUXIÈME CONCOURS

Du 29 août au 3 septembre.

ESPÈCE BOVINE

Races à viande et à aptitudes mixtes

Catalogue des animaux primés:

PREMIÈRE DIVISION

CLASSE I. — Races de Durham.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE (mâles).

N° 1, 3^e prix, taureau, 39 mois, à M. Caubet, à Villeurbanne.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 2, 1^{er} prix, Jenny-Lind, vache à M. de Clerq, à Oignies (Pas-de-Calais).

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

N° 6, 1^{er} prix, Thibet, taureau à M. Petrot, à Chamirey (Saône-et-Loire); n° 4, 2^e LovelacePortia, taureau à M. de Clerq; n° 3, 3^e, taureau à M. E. Grès, à Rotalier (Jura).

DEUXIÈME CATÉGORIE

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 7, 1^{er} prix, Dame de plomb, vache à M. E. Petrot; n° 8, 2^e, Junon Cassia, vache à M. de Clerq; n° 12, 3^e, vache, 54 mois, à MM. Caubet, père et fils.

Prix supplémentaire: n° 11, Navette, vache à M. E. Gréa.

CLASSE II. — Races Charolaise et Nivernaise.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE (mâles)

N° 14, 2^e prix, taureau à M. Ach. Bourdeau; n° 13, 3^e, taureau à M. Joyon, à Vary-Laugeron (Nièvre).

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 9, 1^{er} prix, génisse à M. Joyon; n° 18, 2^e, génisse à M. Joyon; n° 19, 2^e, génisse à M. Ach. Bourdeau; n° 20, 4^e, génisse à M. Ach. Bourdeau.Prix supplémentaires: n° 15, génisse à M. Besson, à Mont (Nièvre); n° 21, génisse à M^{me} Louise Taillefer, à Donsières (Vaucluse).

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE (mâles).

N° 24, 1^{er} prix, Charles, taureau à M. Besson, à Mont (Nièvre); n° 23, 2^e, taureau à M. Joyon; n° 22, 3^e, taureau à M. Ach. Bourdeau.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 31, 1^{er} prix, vache à M. Ach. Bourdeau; n° 32, 2^e, vache à M. Joyon; n° 33 (bis), 3^e, vache à M. Ach. Bourdeau.

DEUXIÈME DIVISION

CLASSE I. — Races de Salers-Ferrandaise, Forézienne, etc.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE (mâles).

N° 34, 2^e prix, taureau à M^{me} Marie Lenègre, à Riaubes (Vaucluse).

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE (femelles).

N° 36, 2^e prix, génisse à M^{me} Marie Lenègre; n° 35, 3^e, génisse à M^{me} Marie Lenègre.

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE (mâles).

N° 38, 1^{er} prix, taureau à M^{me} Marie Lenègre.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 40, 1^{er} prix, vache à M^{me} Marie Lenègre; n° 41, 2^e, vache à M^{me} Marie Lenègre.

CLASSE II. — Races Limousines, de Villars, de Lans, Garonnaise, Agenaise et de Lourdes.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

N° 44, 1^{er} prix, Brutus, taureau à M. Teisserenc de Bort; n° 43, 3^e, taureau à M. Henri Chabert, à Méandre, (Isère).

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 48, 1^{er} prix, Fauvette, génisse à M. Teisserenc de Bort; n° 47, 2^e, génisse à M. Jules Imbaud; n° 49, 3^e, génisse à M. Chabert, à Méandre.

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

N° 52, 1^{er} prix, Figaro, taureau à M. Teisserenc de Bort; n° 51, 2^e, taureau à M. Henri Chabert; n° 50, 3^e, taureau à M. Jules Imbaud.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 53, 1^{er} prix, Théa, vache à M. Teisserenc de Bort; n° 54, 2^e, Fleurette, vache à M. Teisserenc de Bort; n° 55, 3^e, Jacqueline, vache à M. Teisserenc de Bort.

Prix supplémentaire: n° 56, vache à M. Jules Imbaud.

CLASSE III. — Toutes autres races que celles dénommées précédemment: Aubrac, Gasconne, Bazadaise, Basquaise, Vendéenne, Algérienne et Corse.

PREMIÈRE CATÉGORIE

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 59, 2^e prix, Aïda, génisse à M. Duch, à Avignon; n° 59 (bis) 3^e, génisse à M^{me} Louise Taillefer, à Morières (Vaucluse).

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

N° 60 (bis), 2^e prix, taureau à Maison paternelle, à Saint-Genest-Lerpt (Loire).

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

N° 64, 1^{er} prix, Linotte, vache à M. de Clerq; n° 65, 2^e vache à M^{me} Louise Taillefer; n° 62, 3^e, Pommette à M. Duch, Séraphin.

GROUPE X

HORTICULTURE

Exposition de Fleurs et Fruits.

Le cinquième concours temporaire horticole aura lieu du 11 au 17 septembre, il sera des plus intéressants par le nombre des exposants et l'importance des lots. Les fruits seront largement représentés, d'autant plus que cette exposition coïncidera avec le congrès de la Société pomologique de France. Les horticulteurs, les arboriculteurs surtout feront bien de prendre les devants et d'adresser leurs demandes au plus tôt.

En même temps aura lieu une exposition de raisins de table et de cuve. MM. les viticulteurs pourront y prendre part. Toutes les demandes doivent être adressées à M. le président du groupe X. (Hôtel de Ville).

RECTIFICATION

Le catalogue de l'Exposition, malgré les soins apportés à sa correction, contient encore quelques erreurs que nous saurons gré aux intéressés de signaler au Conseil supérieur, afin de les rectifier dans l'organe officiel de l'Exposition.

C'est ainsi que le catalogue du groupe X ne porte pas, par erreur, dans la classe 50.

LA SOCIÉTÉ ANONYME DES MANUFACTURES DE GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE ST-GOBAIN CHAUNY ET CIREY

qui expose dans le pavillon annexe de l'agriculture des engrais pour cultures diverses.

PARTIE NON OFFICIELLE

FÊTES HORTICOLES

L'horticulture et la pomologie lyonnaises organisent à l'occasion du concours temporaire horticole et du congrès pomologique de France qui se tiendront à Lyon, du 11 au 17 septembre, une série de fêtes qui promettent d'être fort brillantes.

Le 11, à 8 h. 1/2 du soir, dans les salons Monnier, le syndicat des horticulteurs donnera une grande réception gracieusement offerte à ses membres et aux horticulteurs étrangers à notre ville. Cette réception sera précédée d'une conférence, avec projections, sur les conquêtes de l'horticulture à travers le monde, par M. Ch. Baltet, président de la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube.

Le 12, à 9 h. 1/2 du matin, ouverture à l'Hôtel de Ville, salle des fêtes, du congrès pomologique de France. A midi, déjeuner dans l'enceinte de l'Exposition, offert par la société pomologique à tous les délégués officiels formant le congrès. Dans la soirée, visite aux diverses parties de l'Exposition.

Le 13, sous les auspices de la Société d'horticulture pratique du Rhône, de l'Association horticole lyonnaise, de la Société pomologique de France et du syndicat des horticulteurs lyonnais, un grand banquet sera offert aux autorités, aux membres du jury étrangers à Lyon, et aux représentants de la presse lyonnaise. Ce banquet présidé par M. Faure, président du Groupe X, aura lieu à 6 heures du soir, au restaurant Gonnard, près la coupole (entrée, côté du lac, par l'allée du Grand-Camp), après une visite officielle aux jardins de l'horticulture de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Le prix de ce banquet, auquel toute l'horticulture lyonnaise se fera un devoir d'assister, est fixé à 8 fr. 50, café compris.

On trouve des cartes, jusqu'au 10 septembre inclus, chez MM. Beney, Lamaud et Musset, 30, quai Saint-Antoine; Combet et Biessy et Molin, place Bellecour; Chinard, 15, quai Saint-Antoine; Cusin et Guichard, 6, rue Octavio-Mey; Genest-Barge, rue de la Barre; Jacquier Jean, 8, quai des Célestins; L. Lille, 9, quai des Célestins; Perraud, place des Terreaux; Rivoire père et fils, 16, rue d'Algérie.

A partir du 11, les cartes seront exclusivement délivrées au secrétariat de l'Exposition, jardin Morel.

LES CONGRÈS

CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ BATIE

Troisième journée. — Séance du soir.

La législation immobilière.

M. G. DELOISON, président de l'Union des chambres syndicales de la propriété bâtie de France, préside, assisté de MM. J. Dupuy, de Versailles, et Lesur, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat.

Successivement, MM. GOUJON, de Paris, BOURGEOIS, de Paris, FLURER, avocat à Lyon, prennent la parole sur leurs rapports. M. GAY, de Marseille, présente sur ces deux premiers rapports de judicieuses observations, ainsi que M. CHABRY sur le dernier. Puis, M. DARGENT, de Paris, demande l'extension de la compétence des juges de paix en matière d'expulsion et d'actions réelles immobilières, etc., et M. DE BOULONGNE, de Paris, la réduction des frais dans les ventes de biens de mineurs.

M. Georges PICOT, de l'Institut, président du congrès, appuie les conclusions de M. de Boulongne et insiste pour que les restitutions pres-

crites par la loi de 1884 sur la matière aient lieu.

M. HAUMONT, du Havre, demande plus d'équité dans la perception des droits d'enregistrement sur les mutations par décès.

M. DE CASTERAN demande une réforme complète des contrats d'assurances qui lèsent actuellement les propriétaires.

M. Georges PICOT rappelle que le lendemain à sept heures, un grand banquet a lieu à l'hôtel Collet. Il compte y trouver l'unanimité des congressistes.

Quatrième journée.

Questions à l'Ordre du jour : L'hygiène de la maison. — Logements insalubres. — Les habitations ouvrières et à bon marché (projet de loi). — Les Building Societies. — Le Homestead. — Caisse de loyer pour les ouvriers.

M. Félix Mangini, ingénieur, président de la Société des logements économiques de Lyon, préside, assisté de M. Casteran. Le docteur Roux, de Lyon, vice-président de cette section, est excusé. M. le docteur Cazeneuve, de Lyon, traite la très importante question de l'hygiène de la maison et les logements insalubres. Il aborde successivement la question d'aération, de ventilation, de chauffage, d'éclairage, de balayage, de vidanges, et montre l'importance considérable de l'hygiène sur la santé. M. Boullay s'élève contre les abus de la commission des logements insalubres qui fonctionne à Paris et qui souvent confond incommodité et insalubrité. Il souhaite l'abrogation de la loi du 13 avril 1850 et termine en demandant :

1° Que toute dénonciation adressée à la commission des logements insalubres soit signée, pour être valable; 2° qu'en cas d'enquête, le propriétaire intéressé soit toujours convoqué.

M. Georges Picot, de l'Institut, président du Congrès, remarque que dans cinq villes seulement, fonctionne une commission des logements insalubres; comme M. Boullay, il demande que ces commissions agissent avec loyauté lorsqu'elles sont appelées à statuer.

Il s'élève contre les dispositions de la proposition de loi déposée le 3 décembre 1891, qui créerait un comité national d'hygiène dont les pouvoirs seraient attentatoires à l'inviolabilité du foyer. M. le docteur Cazeneuve dit que tant valent les hommes, tant valent les institutions: il ne redoute pas les périls qui effraient l'éminent président; avec du tempérament, on peut arriver à concilier les prérogatives d'un comité national d'hygiène et la liberté des citoyens.

M. Gay cite des cas où l'insalubrité des locaux ne peut être imputée aux propriétaires et demande une législation qui mette celui-ci hors de cause lorsqu'il y a lieu. M. de Casteran expose le sujet qu'il a traité dans son remarquable rapport. Les habitations ouvrières ou les logements à bon marché.

M. Deloison et M. Chavassieux laissent aux congressistes le soin d'examiner leurs rapports. M. Gourd, conseiller général, fait un exposé magistral des résultats obtenus par la Société des logements économiques de Lyon. M. Musy craint une accapuration de la propriété par des compagnies financières. M. Aynard, député, le rassure. M. Georges Picot, de l'Institut, donne rendez-vous aux congressistes à 4 heures, pour une visite aux logements Mangini. La séance est levée.

**

Le Congrès s'est terminé le soir de la quatrième journée, par un banquet à l'hôtel Collet.

Au dessert, M. Picot, après avoir porté un toast au président de la République, exprime sa satisfaction du résultat obtenu et résume en un langage clair et précis, les travaux du Congrès.

M. Deloison, président de l'Union des Chambres syndicales de la propriété bâtie de France, qui prend ensuite la parole, fait ressortir l'intérêt du Congrès au point de vue de la science et de la pratique.

M. Yves Guyot, dont les idées ont été contestées au Congrès, parle de l'impôt, qu'il ne veut ni progressif ni personnel, puis fait l'éloge de l'Exposition de Lyon et rend hommage à l'hospitalité lyonnaise, hommage auquel s'associe M. Picot.

M. Aynard renvoie ses éloges à M. Picot, « le maître qui a fait des élèves de tous ceux qui ont lu son œuvre et qui s'intéressent à la véritable solution de la question sociale, l'homme du devoir, l'homme vertueux, aimable. »

M. Vally adresse des remerciements à M. Picot et porte un toast aux congressistes. M. Larsonneaux boit à la ville de Lyon et M. Boullay à la presse lyonnaise.

La série des toasts terminée, on se sépare en emportant le meilleur souvenir de cette réunion.

CONGRÈS VITICOLE ET AGRICOLE

Première journée. — Séance du soir.

A la séance du soir, M. Daurel, président de la Société d'horticulture de la Gironde, donne lecture de son rapport sur les vignes greffées et les anciens porte-greffes. Il passe en revue les diverses sortes de plants et leur adaptation à telle ou telle nature de terrain, et fait l'éloge du riparia, tout en reconnaissant que la grande porte de l'expérimentation ne doit pas rester fermée.

Un autre délégué de la Bourgogne demande des explications plus précises au sujet du solonis qui a été choisi de préférence et en grande quantité dans cette région. Le rapporteur répond qu'il n'en est pas bien partisan, et ne peut le recommander que dans les excellentes terres d'alluvion, car ailleurs il dépérit.

Plusieurs délégués du Var signalent une nouvelle maladie de la vigne à laquelle le jacquez serait le plus résistant.

Un autre délégué demande une dégustation comparative entre les vins de plants directs et ceux de plants greffés de la même année. M. Bender regrette que ce désir n'ait pas été manifesté plus tôt et assure que l'expérience a démontré que les vins de vignes greffées valaient les autres.

A ce sujet, M. Duport explique ce qui s'est passé au concours général des vins à Paris, où le jury a reconnu que les vins de vignes greffées étaient aussi bons que ceux des vignes non greffées.

Les conclusions du rapport de M. Daurel sont adoptées à une grande majorité.

M. Roy-Chevrier, de Chalon-sur-Saône

donne lecture d'un long et très intéressant rapport sur les porte-greffes hybrides.

Les conclusions de ce rapport, favorables aux hybrides franco-américaines, provoquent d'assez vives discussions.

Divers délégués affirment que les hybrides se comportent mal dans la plupart des terrains crayeux, et invoquent le rapport de M. Barbu, qui leur serait défavorable.

Ce sont ceux du Midi qui accentuent le plus leur désaccord au sujet des conclusions du rapport de M. Roy-Chevrier, auquel un délégué de l'Aude rend cependant hommage, tout en faisant des éloges des hybrides.

M. Couderc invoque, à l'appui des conclusions de ce rapport, les qualités remarquables des plants français.

Une véritable lutte oratoire, des plus courtoises, s'engage entre M. Couderc et M. Viala sur la question de plus ou moins grande résistance de tels ou tels cépages.

Un délégué bourguignon trouve que M. Viala a donné une note bien décourageante et lui demande ce qu'il faut faire dans leurs terrains.

A cela M. Viala répond qu'il a seulement voulu dire que ceux qui ont des solonis bien venus n'ont pas à s'inquiéter; que ses conseils ont seulement en vue les reconstitutions à opérer. Tout en pensant devoir recommander certains rupestris et berlandieri, il déclare hautement qu'il n'a aucun intérêt à les propager plutôt qu'à d'autres.

M. de Barbentanne croit qu'il serait dange-reux d'adopter les conclusions du rapport de M. Roy-Chevrier et estime que les seules conclusions possibles seront celles que l'on tirera des champs d'expérience, lesquels paraissent donner des résultats différents, suivant les climats et la nature des terrains.

Au sujet de la résistance à la chlorose et au phylloxéra des porte-greffes anciens et nouveaux, M. Viala commence d'abord à reconnaître tous les services rendus par M. Couderc, mais, en lui adressant beaucoup d'éloges, il le critique sur son trop grand engouement pour les hybrides.

Il est persuadé que, dans les terrains non calcaires, la reconstitution doit se faire avec le riparia et les rupestris. S'il abandonne le Jacques et le solonis, c'est parce qu'il y en a d'autres plus résistants au phylloxéra. A l'École de Montpellier, des hybrides sont morts du phylloxéra, d'autres sont malades, bien compromis. Rien ne vaut, suivant lui, les vignes américaines.

M. Couderc répond à M. Viala qu'il ne demanderait pas mieux que l'on puisse greffer sur américains purs, mais il assure qu'il n'en existe pas, et que là aussi ce sont des hybrides?

Après des félicitations adressées par le président aux différents rapporteurs, la séance est levée.

(A suivre.)

CONGRÈS DES SYNDICATS AGRICOLES

Deuxième journée.

La première séance de la 2^e journée, présidée par M. Emile Dupont, a été consacrée à l'importante question du Crédit agricole.

M. Ed. Aynard, président d'honneur de cette journée, a pris la parole, il a constaté tout

d'abord qu'on a eu pendant longtemps le grand tort d'opposer l'agriculture et l'industrie, dont il considère les intérêts comme étroitement liés. Il a rappelé que la première fois qu'il avait parlé au public c'était en 1869, dans un congrès, et précisément pour traiter du Crédit agricole.

Depuis lors, la question a fait de grands progrès:

Le principe du Crédit agricole n'est plus contesté et j'espère que l'on va passer de la théorie à la pratique. On a enfin compris que le Crédit agricole était un crédit comme un autre. On a reconnu que l'aptitude, je ne dirai pas le droit, au crédit est générale; qu'elle est commune à tous les producteurs, car elle n'est en somme que le phénomène de la confiance qui peut se manifester aussi bien pour l'agriculteur que pour l'industriel.

Mais si la cause est aujourd'hui gagnée, il reste encore à s'occuper des moyens de passer à la pratique, et c'est là que commencent les difficultés.

C'est que l'agriculteur travaille lentement, et qu'en second lieu son crédit n'est pas connu, n'est pas coté. D'où cette double conséquence: le Crédit agricole doit être bon marché, ou il n'existerait pas; d'autre part, l'agriculteur doit trouver son crédit en lui-même par la solidarité et par la mutualité.

Il ne faut pas que les agriculteurs attendent tout d'en haut et manquent d'initiative privée.

Ainsi que pour les grandes affaires qui ont commencé petitement, il faut que le Crédit agricole fasse de même en opérant sagement; c'est dire que l'on doit écarter l'institution de banques d'Etat, de banques centrales. Quand les petites banques fourniront un aliment suffisant, les grandes banques s'associeront aux opérations.

L'honorable député dit que le capital à bon marché se trouve dans les caisses d'épargne:

Il faut que l'épargne de la terre retourne à la terre.

Il ne faut plus qu'elle aille au Trésor, où elle ne sert, tout le monde le sait, qu'à faire monter la rente. Nous n'avons pas besoin de cet expédient pour élever le crédit public. Et puis, aux jours de deuil public, de catastrophes, quels terribles effets n'aurait pas cette centralisation de 4 milliards; ce serait une nouvelle catastrophe après l'autre.

Est-ce à dire qu'il fallait déverser ces centaines de millions sur le pays? Ce serait imprudent; je dirai plus: ce serait une folie.

M. Aynard demande donc qu'une certaine liberté soit donnée aux caisses d'épargne, surtout pour la gestion de leur fortune personnelle. En restant dans les dispositions de la loi de 1867, sous le régime de laquelle on vit encore, la Caisse d'épargne de Lyon a déjà fait des prêts à plusieurs syndicats. A Bessenay, où une petite banque a été créée avec un versement d'un dixième sur les actions de 25 francs, la Caisse d'épargne accorde un crédit du double du capital. Il en sera de même à Mornant, où une autre petite banque va fonctionner.

L'orateur a déclaré en terminant que le crédit agricole aurait une portée morale en même temps qu'une portée matérielle, et il a montré quels immenses services il rendrait.

Des applaudissements prolongés ont accueilli les sages paroles de M. Aynard, à qui M. Emile Dupont a adressé, au nom du congrès, de vifs remerciements.

Le congrès a ensuite entendu de nombreux rapports.

M. A. Sénart, ancien président de la cour d'appel de Paris, a parlé de l'organisation du crédit par les syndicats agricoles.

D'après lui, la question de l'établissement en France du Crédit agricole toucherait enfin à une bonne solution.

Le premier besoin auquel doit satisfaire la création du Crédit agricole est le besoin économique.

On ne nie plus à l'heure présente que l'agriculture soit fondée à réclamer la création d'institutions de crédit appropriées à ses nécessités particulières, comme le sont aux opérations du commerce les banques publiques et privées.

Il est extrêmement regrettable que nous n'ayons pas encore de législation spéciale sur le crédit agricole, et que l'on soit obligé de recourir au droit commun, c'est-à-dire aux dispositions générales qui régissent chez nous les sociétés.

Ce n'est qu'à la suite de nombreuses réclamations que le législateur a obéi; de là la proposition de loi qui, votée en avril 1893, par la précédente chambre des députés, puis remaniée par le sénat, attend sa consécration par la Chambre actuelle.

M. Sénart a fait connaître les dispositions de cette loi qui, bien qu'elle contienne des lacunes, sera utile; et, sur sa proposition, le congrès a émis le vœu qu'elle soit votée sans retard.

M. Louis Durand a présenté un rapport sur les caisses rurales à responsabilité limitée et déposé le vœu suivant qui a été adopté:

Le congrès émet le vœu que les syndicats agricoles encouragent, et que leurs membres établissent, dans toutes les communes rurales, des caisses rurales à responsabilité illimitée en se conformant aux principes de Raiffeisen.

M. J.-B. Josseau, qui a fait un rapport sur la même question, a déposé ce vœu, également adopté:

Le congrès émet le vœu que les syndicats agricoles ne se bornent pas à encourager uniquement la propagation des caisses rurales fondées sans capital sur le type Raiffeisen, avec solidarité illimitée, mais qu'ils encouragent également la création de sociétés anonymes de crédit mutuel à capital variable sur le type de Poligny (Jura), avec responsabilité limitée.

M. Louis Milcent s'est occupé des unions des caisses rurales et a terminé par ces conclusions:

Si, dans une région, il n'existe que des caisses rurales à responsabilité illimitée, elles auront avantage à se grouper pour fonder elles-mêmes une caisse centrale de même forme, destinée à faciliter leur entier fonctionnement.

S'il existe en même temps des caisses rurales à responsabilité limitée, l'union des diverses caisses se fera plus facilement par une caisse centrale à responsabilité limitée; mais il sera bon que les actions soient souscrites exclusivement soit par les syndicats, soit par les diverses caisses pour bien maintenir leur caractère d'institution sociale.

M. de Larnage a donné lecture d'un rapport sur le Crédit agricole et la Banque centrale. Après avoir passé en revue l'organisation et énuméré les services que rendent à l'agriculture étrangère, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Suisse, etc., les banques agricoles, il a rappelé l'assemblée provinciale des syndicats de la Franche-Comté qui s'est tenue en 1889, où des vœux, en partie réalisés aujourd'hui, furent votés, et il en a demandé la réalisation complète. Ces vœux sont les suivants: « Le Crédit agricole sera déclaré d'utilité publique. » « Les fonds déposés aux caisses d'épargne serviront à en assurer le fonctionnement. »

Sur sa proposition, l'assemblée a voté un vœu ainsi conçu:

Le congrès émet le vœu que les débuts du Crédit agricole soient facilités par une loi autorisant les caisses d'épargne à prêter aux institutions de crédit agricole au moins une partie de leur fortune personnelle, et que, dans tous les cas, il ne soit pas donné suite au projet de création d'une banque centrale patronnée par l'Etat, les caisses rurales devant suffire à faire naître d'elles-mêmes dès que le besoin s'en fera sentir d'abord les caisses régionales, puis une caisse centrale.

Congrès des Sociétés Coopératives de consommation

Le huitième Congrès des Sociétés coopérative de consommation s'est ouvert, le dimanche 26 août, sous la présidence de M. Desmons, sénateur du Gard.

Ce Congrès est le second qui se réunit à Lyon, où, comme l'a dit M. Fitsch, président du comité central de l'Union coopérative, la mutualité est très développée et forme, par le groupement, une puissante institution. Le principe coopératif y semble moins vivace, si l'on en juge par l'éparpillement des associations qui n'ont encore créé entre elles aucun lien.

Dans la séance d'ouverture, M. Boutron, président du comité lyonnais, qui a donné son aide à l'organisation du Congrès, souhaite la bienvenue aux coopérateurs étrangers, particulièrement à M. Ben Jones, délégué de l'Union anglaise, représentée depuis l'origine à tous les Congrès coopératifs.

M. Ben Jones fait un exposé sommaire des résultats obtenus par la coopération anglaise, qui rallie le seizième de la population de la Grande-Bretagne et a fait un chiffre d'affaires de 1.300 millions en 1893. L'union coopérative dépense, en Angleterre, 1 million par an pour l'éducation coopérative des masses.

M. Buisson, délégué de la chambre des associations ouvrières de production, voudrait la création d'ateliers coopératifs. M. Bernardot cite l'exemple du familistère de Guise et la maison Leclair; ce n'est plus la lutte pour la vie, mais l'union pour la vie.

L'utilité de la création d'un musée social est magistralement exposée par M. Cheysson. Il serait mieux de dire : la création de musées sociaux. Car l'institution rendra d'autant plus de services qu'elle sera plus répandue. En ce qui concerne Lyon, une partie des documents envoyés à l'Exposition d'économie sociale pourra former un premier fonds pour un musée permanent. Les séances se sont continuées pendant les journées de lundi, mardi et mercredi.

Les matinées ont été consacrées à des visites. Le lundi les congressistes se sont rendus au pavillon de l'Economie sociale, à l'Exposition. Le mardi visite à l'exposition de tissage, puis aux Equitables Coopérateurs de Vaise, société civile de consommation pour l'épicerie, le vin et le charbon, à personnel illimité, comptant 1.800 sociétaires et qui vient de s'installer dans un immeuble à elle rue de la Corderie.

Des rapports ont été présentés en assemblée sur douze ou quinze questions, toutes de haut intérêt, et dont les principales sont : unions régionales, magasins de gros, relations entre coopératives et syndicats agricoles, assurance mutuelle contre l'incendie, construction de logements à bon marché, etc.

Mercredi soir, 29 août, un banquet a clos les travaux du Congrès et a cimenté la bonne union des propagateurs de l'idée coopérative.

CONGRÈS DES COIFFEURS

Le quatrième Congrès national des coiffeurs de France s'est ouvert à Lyon, le mardi 4 septembre, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Les nombreuses adhésions parvenues de tous les points de la France ont donné, à ce Congrès, une importance exceptionnelle au point de vue des améliorations à obtenir en faveur de la corporation.

Les jours et heures des séances des commissions ont été ainsi fixés :

Mardi 4 septembre, à 9 heures du matin et à 2 heures du soir, séances des première et deuxième commissions.

Mercredi 5 septembre, à 9 heures du matin et à 2 heures du soir, séances des 3^e et 4^e commissions.

A 4 h., réunion générale.

Le mercredi 5 septembre, à 7 heures du soir, banquet de clôture au restaurant Monnier, place Bellecour.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous apprenons avec le plus grand plaisir, que M. Edouard Aynard, président de la Chambre de Commerce de Lyon, député du Rhône, vient d'être nommé grand-officier de l'Ordre du Nicham Iftikar.

M. Ulysse Pila, président du Groupe III (marine et colonies) vice-président du Conseil supérieur de l'Exposition, est nommé commandeur du même ordre.

Les Générateurs à Vapeur

Conférence faite par M. COIGNET, ingénieur civil (E. C. P.) le 28 juillet, au Pavillon de la Presse, à l'Exposition de Lyon. (Suite et fin).

CHAUDIÈRE MULTITUBULAIRE INEXPLOSIBLE

A VOLUME D'EAU VARIABLE

Brevetée S. G. D. G. en France et à l'Étranger.

5^e De la dilatation.

Une des conditions les plus essentielles réside dans la possibilité de la dilatation ou contraction des diverses parties d'une chaudière, surtout dans le faisceau tubulaire qui est seul chauffé.

Les éléments serpentins sont reliés aux points de départ et d'arrivée aux bouilleurs transversaux inférieur et supérieur, les autres extrémités des divers tubes sont libres, les tubes peuvent donc s'allonger ou diminuer à volonté sans déformation, et les joints marchant avec eux n'ont d'autre effort à supporter que la pression intérieure de la chaudière.

Les raccords sont en dehors du feu, soit par des briques réfractaires faites sur modèle à alvéoles coniques, ou bien par les brides rectangulaires elles-mêmes, qui reposent les unes sur les autres.

Dans ce cas, les tubes ont une partie horizontale d'une dizaine de centimètres à chaque extrémité, l'inclinaison du serpentин étant entre ces longueurs horizontales, de cette façon les brides sont verticales.

Quand les tubes sont longs et pour de grandes installations, il est préférable de mettre les briques réfractaires pour les divers cloisonnements servant à séparer les chambres de chauffe, tout en supportant les tubes en plusieurs points pour éviter un cintrage défectueux.

6^e De l'inexplosibilité.

En général on dit qu'une chaudière multitubulaire est inexplosible lorsqu'elle a de faibles volumes d'eau et de vapeur, on a cependant à redouter dans une explosion le volume total de la chaudière.

Il était donc nécessaire de perfectionner ce point mal résolu, pour pouvoir employer un volume déterminé qui doit varier suivant l'emploi des chaudières.

Ainsi, une chaudière destinée à produire du chauffage industriel, soit pour faire bouillir ou vaporiser de l'eau dans des proportions variables, doit avoir un volume plus grand que celle qui n'a qu'un effort constant à produire.

C'est pour résoudre ce problème que j'ai placé dans les bouilleurs au point de départ et d'arrivée de chaque serpentин, des boulets libres qui peuvent intercepter dans le cas de rupture d'un tube, la communication du serpentин avarié en un de ses éléments, avec les autres serpentins et les corps de chaudière; on n'a donc plus à redouter que le volume explosif d'un seul serpentин qui ne contient pour ainsi dire que de l'eau, et en évite ainsi tout accident grave.

Ces boulets pendant le fonctionnement normal reposent sur des sièges évidés sur une surface égale à la section des tubes; entre ce siège inférieur de fermeture il y a des ouïes d'une section plus que suffisante pour la circulation de l'eau.

Ce n'est que dans le cas d'une rupture de tube où la dépression est instantanée que les boulets sont lancés sur le siège de fermeture et interceptent toute communication.

J'ai monté à ma fabrique de Givors un appareil d'essai que j'ai expérimenté avec succès devant des personnes autorisées et compétentes.

Il consiste en un bouilleur plein d'eau en communication avec mes chaudières, sur ce bouilleur sont branchées les deux parties extrêmes à boulets automatiques reliées à un seul tube remplaçant l'élément serpentин, puis à l'autre extrémité de ce tube est placé un robinet à pleine section.

Aussitôt que l'on ouvrait ce robinet qui simulait la déchirure d'un tube, les deux boulets venaient s'appliquer sur les sièges de fermeture empêchant tout écoulement de l'eau du bouilleur.

Des manomètres de précision indiquaient au moment de l'ouverture du robinet une dépression de moins d'un dixième d'atmosphère, force suffisante pour l'entraînement des boulets.

Le problème de l'inexplosibilité absolue avec n'importe quel volume de chaudière est donc résolu sans contestation possible.

J'ajouterai que dans les chaudières à grands tubes, sur les deux premiers rangs de tubes, je place après la première cloison limitant la chambre de chauffe du foyer, des bagues à dilatation qui réduisent à une faible longueur la partie des tubes recevant le premier coup de feu.

7^e Application de mon système de chaudières à toutes les catégories.

Le classement des chaudières en catégories est fonction du volume multiplié par le nombre de degrés de chaleur de l'eau de la chaudière sur lequel on retranche le nombre 100.

Première catégorie, ou grandes chaudières, le résultat de la multiplication est supérieur à 200.

2^e catégorie, inférieur à 200

3^e — — à 50

Il est facile de se rendre compte qu'en supprimant les gros corps de chaudière et en ne laissant que les bouilleurs transversaux, on obtient facilement la réduction suffisante du volume pour que le résultat de la multiplication indiqué plus haut soit inférieur à 300 et obtenir ainsi des chaudières de 2^e catégorie.

Pour faire des chaudières de 3^e catégorie, on n'a plus qu'à limiter la puissance de la chaudière et à remplacer les deux bouilleurs horizontaux de la 2^e catégorie par un seul bouilleur vertical.

8^e Surchauffeur de vapeur.

Les chaudières multitubulaires à grande vaporisation exigent toutes, pour éviter les entraînements d'eau, soit de grands réservoirs de vapeur, ou encore mieux des surchauffeurs ou sècheurs de vapeur.

Ma chaudière de l'Exposition, comme toutes celles que je construis, ont, au-dessus du faisceau tubulaire, dans les chambres de chauffe, une combinaison tubulaire horizontale avec joints

métalliques pareils aux autres, qui a une puissance vaporisatrice de 7,5 % de l'eau alimentée.

On est ainsi assuré de ne produire que de la vapeur absolument sèche et chaude.

9° Fabrication des tubes.

On n'a qu'à suivre les indications énoncées par les directeurs d'associations, des propriétaires d'appareils à vapeur et par les ingénieurs distingués qui se sont occupés de cette question.

Les bouilleurs n'étant pas chauffés donnent toutes garanties de durée sans détérioration possible par les produits de la combustion : tout réside dans le faisceau tubulaire seul chauffé.

La chaudière étant en dehors du sol est ramenable en marche.

Application de mon système de chaudière à la navigation.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir rapidement des avantages de l'application de mon système de chaudière multitubulaire à la marine.

Je vous ai parlé à l'article n° 3 des conditions favorables de l'amovibilité des joints, permettant de visiter et réparer les chaudières par le personnel ordinaire d'un bâtiment ; je vous ai démontré que dans le cas où une flotille aurait le même type de chaudière avec des dimensions constantes, combien il serait facile avec de faibles approvisionnements de tubes et raccords, d'éviter les réparations longues et coûteuses des grosses chaudières semi-tubulaires communément employées, qui peuvent forcer les flotilles à rentrer aux ports de réparation, avant d'avoir terminé leurs opérations.

J'appellerai votre attention sur les éminentes qualités de mon procédé d'inexplosibilité ; vous n'avez qu'à vous rappeler les nombreux accidents qui ont douloureusement frappé le personnel du service des chaudières.

A cela j'ajouterai ce que j'ai dit au sujet du nombre des boulons des joints, qui peut être de huit par raccord pour donner toute tranquillité dans l'emploi des hautes pressions dans les chaudières.

L'écartement des tubes dans les chaudières marines est ramené au minimum, de manière à prendre le moins de place possible dans les navires.

Le chauffage de mes chaudières marines peut se faire à la houille ou au pétrole, suivant les besoins de la navigation, des études précises ont été faites à cet égard.

Je crois, Messieurs, avoir expliqué et prouvé avec précision que mon système de chaudière répond aux conditions indispensables du bon fonctionnement des chaudières multitubulaires ; je n'ai plus qu'à vous prier de vouloir bien venir visiter la chaudière que j'ai exposée, afin de compléter sur les lieux, la description que je viens de vous soumettre.

Dans notre numéro du jeudi 23 août, nous avons publié une communication du Conseil supérieur annonçant la suppression du poste d'administrateur délégué du Conseil supérieur. Nous recevons aujourd'hui, en réponse à cette communication, une lettre de M. E.-O. Lami, qui nous apprend que son poste a été en effet supprimé par suite de sa retraite volontaire.

La Musique à l'Exposition

Mardi dernier, à 2 heures 1/2, un grand concert d'orgues, de la maison C. Mutin, de Caen, a été donné au palais des Arts Religieux.

Les orgues étaient tenues par M. Charles Pons, organiste de la cathédrale de Nice, élève de Guilman.

Ce jeune artiste a su faire valoir dans ses moindres détails les œuvres admirables de J.-S. Bach, Ch. Dubois, Haëndel, Guilman et Wagner, ce dernier, notamment, d'après les traditions qu'il a rapportées de Bayreuth.

Ce concert très intéressant a été écouté religieusement et le public n'a cessé d'être sous le charme de ces différentes écoles, que le contraste faisait réciproquement valoir.

NOS VISITEURS

Avec les vacances parlementaires, judiciaires et scolaires, voici la pleine saison des déplacements. Les travaux des champs laissent un peu de répit aux travailleurs de la terre, aussi voyons-nous s'accroître chaque jour le nombre des visiteurs.

Et ce mélange de tous les costumes des diverses provinces de la France est à lui seul une exposition assez curieuse pour l'observateur : les trains de plaisir nous amènent les brunes et belles Arlésiennes ; du samedi au lundi c'est un défilé de promeneurs, venus de la Bresse, de la Haute-Loire, etc., etc., bien reconnaissables à leurs coiffures. Et dans cette foule bigarrée, on distingue parfaitement l'élément cosmopolite de plus en plus nombreux ; il n'est pas un étranger en déplacement qui ne s'arrête en effet une ou plusieurs journées à Lyon.

Le caïd des Saoussa, Mohamed ben Khalifa, et son fils, Sadoc ben Khalifa viennent d'arriver à Marseille. Tous les deux se rendent à l'Exposition de Lyon.

Le caïd Mohamed ben Khalifa fut un des chefs de l'insurrection en Tunisie, en 1880, et mena d'abord campagne contre nous ; mais il ne tarda pas à être ramené par M. Féraud, ministre de France à Tunis ; il fit sa soumission et, depuis, n'a cessé de nous donner les marques de l'attachement le plus profond.

Le *Taurus*, qui est arrivé également à Marseille, venant de Constantinople et du Pirée, avait à bord de nombreux passagers qui viennent visiter notre belle Exposition.

AU PALAIS DES ARTS RELIGIEUX

Dans l'article que nous avons publié jeudi dernier sur l'exposition remarquable de la maison E. Duviard-Dime et C^{ie}, au Palais des Arts religieux, nous avons commis deux erreurs que nous croyons devoir rectifier :

Au lieu de dire : C'est avec ce bâton dont le poids est d'environ 5 kilogrammes et la longueur de 0.65 sur 0.35 de diamètre, il fallait mettre 35 millimètres de diamètre.

Pour la dénomination de la première chasuble : chasuble à croix historiée, c'est XIII^e siècle et non XVIII^e siècle qu'il faut lire.

LES TRAINS DE PLAISIR

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. mettra en marche les trains de plaisir ci-après :
1° Un train de plaisir de Clermont à Lyon-Perrache.

Le départ de Clermont aura lieu le 15 septembre, à 9 h. du matin, et l'arrivée à Lyon, à 3 h. 52 du soir. — Le retour s'effectuera au choix des voyageurs, du 16 au 19 septembre inclus, par tous les trains ordinaires, sauf les trains 756 et 2462. — Réduction de 50 % sur le prix ordinaire des places.

2° Un train de plaisir de Genève à Lyon-Perrache.

Le départ de Genève aura lieu le 16 septembre, à 6 heures du matin, et l'arrivée à Lyon à 10 h. 23 du matin. — Le retour s'effectuera au choix des voyageurs par tous les trains sauf les trains express, du 17 au 19 septembre inclus.

Le prix du voyage aller et retour est fixé à 15 francs en 2^e classe et à 10 francs en 3^e classe.

La C^{ie} P.-L.-M. organise en outre :

1° Un train de plaisir de Paris à Lyon, le 22 septembre ;

2° Un train de plaisir de Marseille à Lyon, le 22 septembre.

La durée du séjour à Lyon sera de quatre jours pleins. La réduction sur le prix des places sera de 50 %.

Un avis ultérieur fera connaître l'horaire exact de ces trains.

VILLAGE & THÉÂTRE ANNAMITES

Fête de bienfaisance.

C'est irrévocablement dimanche prochain, 9 septembre, qu'aura lieu au village Annamite, avec la précieuse collaboration de M. Gravier, l'aimable et intelligent directeur de cet établissement, la grande fête de jour et de nuit, organisée par la Municipalité et le Bureau de bienfaisance de Villeurbanne, au profit des pauvres.

Le village Annamite dont le succès est si grand sera certainement trop petit pour contenir tous ceux qui, le 9 septembre voudront, tout en faisant une bonne œuvre, admirer le spectacle sans précédent qui leur sera offert.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

CHOSSES DE PROVINCE

Sous ce titre, le *Nouveau Lyon* public, sous la signature du distingué rédacteur du *Temps*, M. Ardoin Dumazet, un article que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs :

L'Exposition de Lyon aura cette bonne fortune de ramener l'attention sur la ville et de prouver aux Parisiens et à nombre de provinciaux que nous allons chercher bien loin des curiosités et des sensations que nous avons chez nous. Combien de gens la mode jette-t-elle chaque année dans les auberges suisses, dans les pluies et les brumes de l'Écosse, au milieu des pêcheries de Norvège qui ignorent la France et croient de bon ton de paraître encore plus ignorants qu'ils ne le sont en réalité. Pour être admirée et célébrée, une ville doit être lointaine, de même pour les montagnes, les lacs, les fleuves, s'ils se trouvent hors de chez nous, ce sont aussitôt des merveilles.

Ainsi voilà Lyon, il est de mode de déclarer la ville ennuyeuse, noire, sombre, brumeuse. Le tableau était vrai, il y a cinquante ans, quand les chemins de fer n'existaient pas, Lyon était le point de transit obligé pour les voyageurs, les bateaux et les diligences. On s'arrêtait à Lyon, on y séjournait ; les souvenirs qu'en ont gardés les touristes de ce temps-là ont donné naissance au tableau classique d'un Lyon embrumé et empuanti. Quand les chemins de fer sont venus, Lyon n'a plus été, pour beaucoup, que la gare de Perrache, où l'on passe pour aller à la côte d'Azur, passage à l'aurore, quand les brumes montent des deux fleuves. Et malgré la transformation magique qui s'est opérée, le portrait fâcheux a subsisté. Même pour ceux qui font un séjour rapide dans la ville, il est resté de mode de parler de Lyon comme de la ville noire et maussade.

On ne veut pas se distinguer des autres touristes en émettant une opinion sortie du moule ordinaire.

Mais cette fois, le nombre des visiteurs a été trop grand, la qualité trop variée, pour qu'on n'en revienne pas un peu de l'opinion courante. Beaucoup ont voulu étudier la ville autrement qu'en arpentant Bellecour et allant passer la soirée dans les cafés-concerts. Il m'est arrivé de conduire par la ville des amis qui n'avaient vu de Lyon que la route classique de Perrache à l'Exposition, de les faire errer de quartier en quartier sur l'impériale des tramways ou par les funiculaires. Ces parisiens endurcis n'ont pu cacher leur étonnement. Les aspects si divers des coins où nous parvenions, l'ampleur du paysage, la grandeur des horizons les ont séduits. Ceux-là, je gage, ne reprendraient plus le cliché banal pour la grande ville qu'ils ont découverte.

Savez-vous ce que je reproche à Lyon ? C'est de n'avoir pas créé pendant l'Exposition une association des amis de la ville. Il aurait fallu un syndicat de vieux lyonnais qui aurait entrepris de montrer aux étrangers autre chose que les attractions foraines de l'Exposition. Des excursions dans le genre de celles de l'agence Cook auraient conduit les visiteurs, huit jours durant, dans la ville et la banlieue, merveilles d'art des musées, des églises et des édifices, vieux hôtels du quartier Saint-Jean, grandes usines, tissages de soieries, promenades dans nos jardins suspendus de Fourvière et de la Croix-Rousse, courses par nos beaux fleuves dans les paysages de banlieue, visite de Vienne, de nos vallées d'Azergues et de Brévenne ; puis pendant la huitaine, au premier jour clair, ascension d'une de nos montagnes vers Izeron ou simplement au Mont-d'Or. Après de telles séries de promenades en ville ou au dehors, on verrait bientôt se répandre dans la foule cette idée que Lyon vaut bien Genève, Turin ou Milan.

Il est encore temps d'y songer. D'ici aux brumes de novembre, il y a plus de deux mois de beaux jours pendant lesquels on peut apprendre à faire connaître Lyon, le Lyon monumental et pittoresque resté ignoré.

Nos voisins de Grenoble l'ont bien compris lorsqu'ils ont créé leur syndicat d'initiative qui a attiré déjà tant de touristes en Dauphiné.

J'enrage quand je vais à l'étranger visiter quelque site vanté, de reconnaître que nous avons mieux que cela chez nous. Les villes de Hollande, de Belgique, des bords du Rhin sont, dit-on, de vastes unités. Et combien de villes françaises mériteraient cet éloge ! Dans mes courses à travers la France, combien ai-je rencontré de ces petites villes qui sont de purs joyaux par leurs édifices, par leurs ruines féodales, par l'heureuse nature qui les entoure et qui demeure ignorée.

La faute en est peut-être au soleil qui a empêché les légendes de naître, notre imagination ne s'est pas imprégnée de vapeurs favorables à l'éclosion des fantasmagories. Imaginez, par exemple, Crémieux, pour ne prendre que la plus proche de nos petites voisines, sous le ciel nébuleux de la Hollande ou dans les grises vapeurs de l'Ecosse, croyez-vous que ces châteaux, ces tours, ces remparts, ces beaux rochers ne seraient pas un des coins les plus célébrés par les poètes ? Il y a là, dans ce petit massif de Crémieux, des gorges, des vallons, des lacs minuscules qui sont de pures merveilles de grâce. Paysage modéré d'allures, mais bien français par son ciel heureux et sa végétation à demi méridionale. Sauf les Lyonnais et une petite colonie de peintres, qui donc connaît l'aimable ville delphinale ?

La province de France est tout entière ainsi ignorée, là où la mode ne s'est pas décidée à conduire les visiteurs. Il y a autre chose cependant chez nous que les plages de l'Océan, les Pyrénées et les coins privilégiés de Savoie où accourent les touristes. Mais c'est Paris qui décide s'il est chic ou non d'y aller. Et la décision de Paris fait loi en cela comme en bien d'autres choses.

Notre organisation économique est pour beaucoup dans cette ignorance de notre propre pays. Tel que notre réseau de voies ferrées a été conçu, l'antique vie locale de nos cités a disparu ou plutôt elle s'en rapetisse. Jadis il se faisait de foyer à foyer intellectuel un échange d'idées qui n'existe plus aujourd'hui. Tout tend vers Paris, tout en vient. Alors qu'à l'étranger on s'est efforcé de maintenir l'influence des cités en reliant les plus grandes d'entre elles par des voies directes, il semble qu'on se soit efforcé de séparer les nôtres. Lyon est plus loin de Bordeaux que de Rome et de Barcelone.

Cependant Lyon devrait être relié à la grande

ville de la Gironde par une voie directe. Il s'établirait vite par là, vers Genève et l'Italie, un courant d'échange et d'idées. La ligne existe bien, mais composée de tronçons mal soudés ; les heures de départ et d'arrivée sont d'une incommodité extrême, j'en appelle à tous ceux qui ont eu à entreprendre ce dur et fastidieux voyage.

Il en résulte que de grande ville à grande ville on s'ignore, si l'on est pas tout à fait voisins ou si l'on est pas sur la même ligne de fer. Qui donc à Lyon a l'idée d'aller à Nantes, à Reims ou à Lille, si ses affaires ne l'y appellent. Où sont les trains qui amènent rapidement et sans changement, sans longs arrêts ! On aurait voulu tuer la vie locale au profit de Paris qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Certes on a essayé quelque chose cette année pour Lyon. On délivre des billets spéciaux de toutes les gares du réseau français. Mais ce billet n'évite pas les changements de train. Il faut être bien familier avec les horaires pour venir du fond de la Bretagne ou même simplement d'un département du centre à Lyon. Pour attirer la foule, il aurait fallu non seulement ces billets inquiétants mais le train de plaisir, formé dans les grands centres où la foule est accoutumée d'aller. Des trains partant de Roubaix et de Lille, du Havre et de Rouen, de Brest et de Rennes, de Nantes et de Tours, de Bordeaux et de Limoges, de Toulouse et de Béziers auraient certainement amené à Lyon cet élément de la province lointaine qui manque trop à tout ce que l'on tente dans nos grandes villes pour retrouver l'intense vie locale d'autrefois.

Le succès n'est guère douteux, qu'on se souvienne de la foule accourue à Toulon pour acclamer l'escadre russe. J'ai vu là des visiteurs venus des départements les plus reculés.

Il faut à tout prix faire renaître l'existence propice de la province si l'on ne veut pas que la politique toute faite, les idées toutes faites de Paris continuent à diriger la vie du pays. Lyon a la bonne fortune, cette année, de pouvoir montrer qu'il y a d'autres préoccupations que celles du public spécial qu'on appelle le public du boulevard, bien qu'il n'y ait plus guère de boulevards, au moins au sens d'autrefois. C'est un peu la vie nationale réelle, sans rien de factice, que Lyon doit montrer à ses visiteurs.

A. DUMAZET.

A. L'EXPOSITION

CONCERTS LUIGINI. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 au kiosque, devant la Coupole, grand Concert symphonique, par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de A. Luigini.

Les mardi, jeudi, samedi et dimanche, Concert à 3 h. 1/2.

BALLON CAPTIF DE L'EXPOSITION. — De 9 h. du matin à 11 h. du soir, ascensions de jour et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostatique. — Concerts. — Photographie. — Buffet. — Projections électriques. — Ascensions libres.

Prix d'entrée : 0 fr. 50. — Ascension : 5 fr.

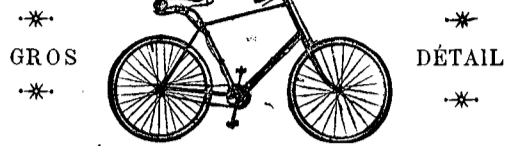
TONIQUE CÉLESTE de H. C. BÉALE
Rend aux cheveux couleur naturelle, arrête la chute, tonifie les racines. — *Produit hors ligne.*
Dépôt génl : à Lyon M. Rabusson rue Vieille-Monnaie, 13
Se vend : M. Pavon, 9, r. République et princ. parf.

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12
LYON
Fournisseur des
Hôpitaux
PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat
Livraison
à domicile
et Expéditions
CUISSON TOUS LES JOURS

Grande Fabrique de Vélocipèdes P. FAGEOT AINÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.
47-49, Boulevard du Nord, 51-53
— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication ou de la réparation des machines.

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL
DE
MENTHE RICQLÈS
DE

Recommandé contre les moindres malaises.
BOISSON HYGIÉNIQUE ET RAFRAICHISSANTE.
PRESERVATIF contre les ÉPIDÉMIES.

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS
Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de Marques de Fabrique. — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

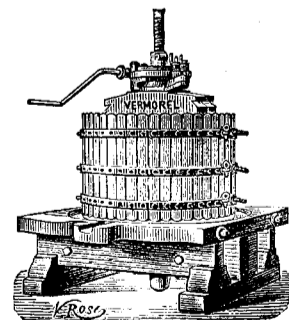
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ie} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)



POMPES
à vin

PRESSOIRS

Fouloirs

Égrappoirs

ALAMBICS

Grande Fabrique de Cuves et Foudres

Exposition de Lyon

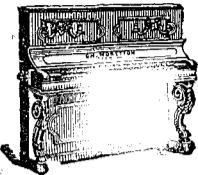
Chai modèle (Coupole)
et Pavillon spécial
Près la porte Tête-d'Or.

Ecrire à V. VERMOREL, à VILLEFRANCHE (Rhône)

PIANOS

Ancienne Maison VIENNET
CH. MORETTON & C^{IE}, Succ^{RS}
 9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
 au comptant
 et
 à crédit



Location.
 Accords.
 Réparations.
 Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

FABR.QUE DE LAMPES A PÉTROLE
 DE TOUTS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

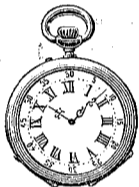
Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pouvoir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES
 BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité
 PREMIÈRE QUALITÉ

HORLOGERIE DE PRÉCISION

Ch. BRISEBARD, fabricant à Besançon (Doubs)



Aux Lecteurs du « BULLETIN OFFICIEL »

Par suite d'entente avec M. C. BRISEBARD et afin d'obtenir une prime à nos lecteurs, nous avons obtenu une réduction de 15 % sur tous les articles du catalogue de 1894. Il suffit de renvoyer ce coupon à la maison C. BRISEBARD.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

AMEUBLEMENTS

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

LYON — 42, cours de la Liberté, 42 — LYON

MEUBLES ORDINAIRES ET RICHES

Meubles et Sièges d'Art
 Tentures — Glaces — Tapis — Literie complète

Successeur de M. Hilaire DUFIN

POUR LA

FABRICATION DES MEUBLES D'ART

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
 CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

AGENCE MÉJEAN & C^{IE}
 6, place des Terreaux.

Représentations au Tribunal de Commerce et aux Justices de Paix.

Recouvrement de toutes créances à forfait, frais à notre charge.

Renseignements commerciaux, démarches, recherches et renseignements particuliers.

Vente et achat de fonds de commerce

PARCS & JARDINS

C. JACQUIER FILS

1, rue des Tuilleries (Mouplaisir-Lyon)

Cultures et Collections générales de tous les végétaux en plein air, servant à l'ornementation des jardins : Arbres fruitiers, forestiers, d'alignement, arbustes à fleurs et à feuilles persistantes, conifères, rosiers, clématites, plantes grimpances, plantes vivaces, jeunes plants pour haies et reboisement, etc., etc. Tracés et exécution de Parcs et Jardins.

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

FABRIQUE DE REMISES

J. MOUSSY Fils

16, rue des Capucins, 16

Tissage mécanique Bt^e S. G. D. G. Soies, Cotons, Fils et Fouritures générales pour la Soierie.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

POLISSAGE ET NICKELAGE

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C^{IE}

Usine à vapeur et Bureaux :

271, rue Vendôme, 1, place Vendôme

Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes dimensions. — Etalages. — Spécialité pour les articles de Sellerie, Orthopédie, Chirurgie. — Bain approprié et monté pour le Nickelage dit Anglais, des Pièces vélocipédiques, Articles militaires, etc.

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

EXPOSITION DE LYON

EN VENTE

Le Catalogue Officiel

DES EXPOSANTS

GRUPE I : Beaux-Arts.

GRUPE II : Économie sociale.

GRUPE III : Arts Militaires, Marine et Colonies.

GRUPE IV : Matériel et procédés des Arts libéraux.

GRUPE V : Tissus et Vêtements.

GRUPE VI : Mobilier et Accessoires.

GRUPE VII : Produits des industries extractives.

GRUPE VIII : Mécanique générale.

GRUPE IX : Alimentation.

GRUPE X : Agriculture, Horticulture, Viticulture et Pisciculture.

Prix du Fascicule : 1 fr. — Par la poste, 1 15

Sauf le Groupe X, prix : 0,50 : par la poste, 0,65 c.
 et le Groupe III, prix 2 fr., par la poste, 2 fr. 25.

SE TROUVE :

à l'EXPOSITION, dans les kiosques et les galeries

Et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES



Grilles, Portes, Portail en fer forgé et fer Elégi, Serres, Bâches, Châssis, Kiosques, Marquises, Vérandas, Ponts, Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères, Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAULX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

VOYAGES & EXCURSIONS EN FRANCE & A L'ÉTRANGER

Excursions en Savoie et Dauphiné

Billets Circulaires à prix réduits, comportant des parcours en Chemins de fer, Bateaux et Voitures (publiques et particulières), pour visiter les Massifs du Mont-Blanc la vallée de Chamonix, le Grand et le Petit Saint-Bernard, le Val d'Isère, la Vallée de Pralognan, la Tarantaise, les Massifs de l'Oisans, du Briançonnais. Billets spéciaux pour Excursions à la Grande-Chartreuse. — Billets de Bains et Villes d'Eaux. — Coupons d'Hôtels.

POUR RENSEIGNEMENTS
 s'adresser à

L'AGENCE COOK

Aux bureaux de PARIS, 1, place de l'Opéra

— MARSEILLE, 43, rue Noailles

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

79 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.